

L'économie très politique d'une mise en valeur des ressources forestières : Côte-d'Ivoire, 1900-1990

*François Verdeaux **, *Arlène Alpha ***

Les forêts de Côte-d'Ivoire qui couvraient à l'origine sa moitié sud sur environ 15 millions d'hectares [Chevalier, 1909] ont connu, entre les années vingt et le début de l'actuelle décennie, un phénomène de conversion agricole intéressant les quatre cinquièmes de leur surface [DCGTX, 1993]. Ce type de phénomène, relativement courant en région tropicale dans la seconde moitié de ce siècle, est généralement qualifié de déforestation. Tendance lourde perceptible à l'échelle mondiale et considérée comme inéluctable, ses ressorts principaux sont réputés identifiés : pression démographique et besoin de terres pour l'agriculture, défaillances des politiques publiques et des mécanismes de marché. Ces constats globalisants, qui tiennent lieu d'explication, s'appliquent mal à l'exemple ivoirien. Rappelons que, dans le cas d'espèce, la densification de la population en zone forestière, désormais réelle, est le résultat et non la cause de la conquête pionnière de l'espace forestier. Les migrations qui ont abouti à la forte croissance démographique de cette région, à l'origine sous-peuplée, ont été initialement organisées sous la contrainte, puis volontairement entretenues par un système d'échange terre contre travail. « C'est moins le manque de terre dans les régions d'origine que son abondance provoquée par le changement de statut de la forêt et l'organisation sociale de son accès dans les régions forestières qui a induit les mouvements migratoires » [Verdeaux, 1998]. Par ailleurs, aucune des trois grandes transitions dans l'intensification de l'exploitation des ressources forestières (1925, 1950, 1970) n'est due principalement aux modifications des marchés internationaux. Aussi bien les restructurations de la filière bois que les bonds en avant de l'agriculture de plantation s'expliquent mieux par des dynamiques internes de la société ivoirienne que par les fluctuations des marchés [Verdeaux, 1997 a]. On en verra une illustration avec le succès de la (ré)introduction du café dans les années trente quand les prix du cacao s'effondraient.

Reste donc l'État ou, plus précisément, les politiques publiques qui semblent en effet avoir échoué si l'on s'en tient à l'écart entre des intentions constamment affichées depuis le début du siècle et la situation actuelle des forêts. La Côte-

* Anthropologue IRD (ex-Orstom)-LSSD.

** Doctorante en économie, université Paris-I.

d'Ivoire présente, du point de vue des relations entre politiques publiques et gestion forestière, deux caractéristiques remarquables :

- La mise en valeur du pays s'est confondue en permanence avec celle de sa zone forestière. À l'exception du coton et d'une tentative d'introduction plus récente (fin des années soixante-dix) de la canne à sucre qui intéressent les régions de savane, l'économie ivoirienne repose essentiellement sur des produits issus de ou introduits en milieu forestier. Le bois est le plus constant de ces produits d'exportation. Depuis l'extraction des premières billes d'acajou des forêts côtières du Sud-Est en 1887, la production n'a cessé d'augmenter jusqu'au début des années quatre-vingt. L'huile de palme, exportée depuis le XVIII^e siècle, et le latex, dont le développement est concomitant de celui du bois, sont, à l'origine, des produits de cueillette. Ils connaissent une éclipse à partir de l'entre-deux-guerres pour réapparaître, dans les années soixante, sous forme de plantations industrielles, dans le cadre d'un plan de diversification des productions agricoles. Le cacao et le café sont à la fois les plus récentes des cultures d'exportation¹ et celles qui pèsent le plus lourd dans l'économie nationale, représentant environ 60 % des recettes d'exportation [Minagra, 1996].

- Cette mise en valeur est, dès le début du siècle, pensée et organisée en fonction de l'exploitation des ressources en bois. Si les politiques se diversifient ensuite vers les productions agricoles, la posture adoptée au départ demeure. L'État se pose à la fois en garant de la gestion à long terme des ressources naturelles, en même temps qu'en orchestrateur du développement économique.

Nous nous intéressons ici plus particulièrement aux décalages observables entre la conception et la mise en pratique, ou les effets réels, de l'intervention publique, décalages qui sont de deux ordres. D'une part, ceux qui existent, à toutes les époques, entre sa conception de la gestion des ressources et les pratiques des autres acteurs, les paysans et les exploitants forestiers. D'autre part, celui qui se creuse, dans la durée, entre son intention toujours réaffirmée de gestion des ressources et le glissement de ses priorités et de ses interventions de nature politique, qui finissent par rentrer en contradiction avec son premier objectif. Il s'agit de savoir quelles rationalités sont à l'œuvre dans ces changements d'orientation et en quoi il y a ou non, choix.

Nous abordons ces questions en distinguant deux grandes périodes correspondant aux deux versants dominants des politiques de mise en valeur.

De 1900 à 1950, l'administration pense et organise la mise en valeur du territoire à partir de l'exploitation « rationnelle » des ressources ligneuses. La Côte-d'Ivoire est conçue avant tout comme une « colonie forestière ». Deux phases se succèdent cependant. Jusqu'en 1925, on assiste à la prise de contrôle effective du territoire par l'administration et à la mise en place progressive concomitante d'une politique forestière. Les deux séries d'actions sont explicitement posées comme deux volets interdépendants du même projet de « mise en valeur » coloniale. Au cours des vingt-cinq années suivantes, l'administration découvre progressivement,

1 Les deux produits sont ponctuellement présents aux deux extrémités côtières à la fin du XIX^e siècle pour le café, dans l'Est au début du siècle pour le cacao [Chauveau, Léonard, 1995].

en même temps que la montée inespérée de la production cacaoyère indigène, les premières limites de son modèle de mise en valeur forestière.

Deux phases de même type divisent également la période qui s'étend des années cinquante aux années quatre-vingt-dix, caractérisée non seulement par la relégation progressive au second plan de la gestion du patrimoine ligneux mais aussi par l'incapacité à promouvoir une intensification de l'agriculture paysanne en forêt. Une première phase, de 1950 au début des années soixante-dix, est à nouveau celle d'une politique volontariste de promotion, d'encadrement et de modernisation du nouveau secteur de production dominant, l'agriculture de plantation. Elle n'est pas perçue comme antinomique du développement du secteur bois qui connaît, de fait, parallèlement au café et au cacao, une croissance sans précédent. La seconde est, plus manifestement encore que celle correspondante de la période antérieure, une phase de perte de contrôle : celle des dynamiques sociales issues de l'étape précédente et surtout de leurs effets sur la mise en valeur des ressources naturelles. L'intensification agricole a échoué, hors plantations industrielles, et le nouveau modèle, agricole et forestier dans l'ordre de ses priorités, a, lui aussi, épuisé ses perspectives. Les fronts pionniers ont atteint leurs ultimes limites spatiales : les frontières et les dernières forêts classées. Certes, l'entrée en production des plantations créées à la fin des années quatre-vingt a propulsé la production de cacao à 800 000 tonnes. Mais en arrière, sur les fronts plus anciens, les rendements chutent, la main-d'œuvre et les fonds manquent et on assiste dans certains cas à des processus de décapitalisation des exploitations [Léonard, Oswald, 1996 a].

En conclusion, nous proposons une interprétation du décalage grandissant entre les deux soucis gestionnaires, celui des ressources et celui de la société à travers les impératifs et les contraintes du « développement ». Si l'option agricole, qui n'est au demeurant pas un choix mais la récupération d'une dynamique sociale, n'a pas débouché sur des systèmes de production intensifs, il paraît pourtant insuffisant de parler de simple « défaillance » : l'État a bel et bien perdu le contrôle de ces dynamiques qu'il avait cru capter et pouvoir maîtriser. D'acteur supposé tout-puissant, il s'est vite avéré un acteur parmi d'autres, gérant à terme de plus en plus court, en même temps que les grands équilibres sociopolitiques, la survie politique du régime et de ses dirigeants. La monopolisation par l'État des ressources en bois au nom de leur bonne gestion s'est retournée contre l'intention initiale. Il ne pouvait pas en être autrement. Une institution collective, qu'elle soit locale ou nationale, fondée sur des pouvoirs mystiques ou le savoir scientifique, ne gère pas des « ressources naturelles ». Elle organise des mises en relation entre la société et son milieu environnant, c'est-à-dire les rapports des hommes entre eux à propos de ce milieu et de ces ressources qui ne sont donc pas pensés et traités comme purement « naturels ». En l'occurrence, les paysans ont traité les arbres pour ce qu'ils étaient devenus pour eux : une non-ressource.

La mise en valeur de l'État forestier : le bois d'abord, 1900-1950

Du début de la colonisation (1893) au tournant du siècle, l'action de l'administration coloniale consiste principalement à imposer des postes et barèmes douaniers aux principaux points de traite de la côte, tant à l'importation que pour les

principaux produits d'exportation, l'huile de palme, le caoutchouc et le bois d'acajou. Il s'agit, autant que de percevoir des droits, de signifier le passage de l'ère des traités, conclus séparément avec différents chefs locaux, à l'organisation d'une *pax commercialis* sous tutelle d'un seul et unique pouvoir souverain, celui de la France représentée par son administration locale. Les cinquante années suivantes vont être marquées, plus nettement à partir de 1909, par la conception et la mise en place progressive du projet colonial de « mise en valeur du territoire ». Celle-ci est principalement pensée, à l'origine, à partir de l'exploitation du bois. 1900 est l'année du premier décret réglementant l'exploitation forestière. À l'opposé, les classements de forêts qui ont concrétisé l'action administrative pendant l'entre-deux-guerres sont achevés en 1950, date à partir de laquelle va s'amplifier un mouvement de déclassement dont les premiers cas se produisent dès 1946 [Ibo, Léonard, 1996]. Une première phase comprend l'élaboration d'une véritable doctrine de la mise en valeur progressivement formulée entre 1909 et 1913 par le gouverneur Angoulvant qui mène parallèlement son « œuvre de pacification » jusqu'en 1915. Appliquée par ses successeurs au lendemain de la guerre, cette politique commence à prendre effet, dans le domaine de l'exploitation du bois, à partir du milieu des années vingt. Mais, alors que tout semble se conformer au modèle de développement imaginé par Angoulvant, l'administration est amenée, au cours de cette seconde phase, à reconsidérer son intervention en fonction des conséquences inattendues du développement de l'agriculture de plantation indigène.

Au cœur de la conquête et de la doctrine : la forêt, 1900-1925

L'action de l'administration coloniale est dominée par la conquête et le contrôle effectif du territoire (« conquête pacifique » suivie, à partir de 1909, de l'action de « pacification ») mais s'accompagne très tôt d'interventions dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles. Les infrastructures de communication se limitent, outre l'aménagement de wharfs dans certaines rades foraines, à la construction d'une ligne de chemin de fer qui, partie du futur emplacement d'Abidjan en 1903, atteint Agboville en 1906 et Dimbokro en 1909. Des missions d'expertise et d'inventaire des ressources en bois sont menées en 1905-1907 (Chevalier) et 1918 (Bertin). La première va fortement inspirer le texte du décret forestier de 1912. Si l'on excepte une tentative infructueuse d'introduction autoritaire du cacao dans les communautés villageoises en 1908, l'action publique se concentre sur l'élaboration de réglementations concernant les produits de cueillette forestière, principalement le bois. Le décret de 1900 réglementant l'exploitation forestière instaure le principe d'une autorisation préalable de coupe délivrée par l'administration. Il est précisé par arrêtés successifs jusqu'en 1909, date à laquelle le principe de « chantiers » forestiers de 2,5 kilomètres de côtés est adopté comme base d'attribution des autorisations, sous certaines conditions d'acquittement de taxes et réglementaires. Les « chantiers » vont rester, jusqu'à nos jours, l'unité de base d'attribution des permis d'exploitation. Le décret forestier de 1912, modifié par arrêtés l'année suivante est conçu et défendu dès 1911, tant sur place qu'en métropole, par le gouverneur Angoulvant. Il constitue l'aboutissement de cet épisode réglementaire, complété, la même année, par la création du service forestier.

Ce texte, éclairé par les commentaires et justifications qu'en donne son instigateur dans ses déclarations devant la chambre de commerce en 1911 et dans un ouvrage où il relate et justifie son action [Angoulvant, 1916], est capital à plusieurs titres. Bien que traitant apparemment de la forêt et de sa gestion, il s'agit d'un texte de politique générale. Il constitue la quintessence du projet de mise en valeur coloniale qui organise à l'avance, en même temps que la séparation de l'agriculture et de l'exploitation forestière, la répartition des rôles entre les trois catégories d'intervenants qu'il définit : l'État, les entreprises forestières et les « indigènes ». Il va opérer comme prédiction créatrice en ce sens que les catégories qu'il pose et les oppositions qui les sous-tendent vont devenir des réalités sociologiques. Il inspire les actions menées par la suite jusqu'au tournant politique des années cinquante. Enfin, le paradigme de gestion forestière qui attribue à l'État le rôle de médiateur obligé entre les différentes catégories sociales et les ressources naturelles sous-tend encore implicitement les politiques publiques dans les années quatre-vingt-dix. Deux grands principes organisent le décret.

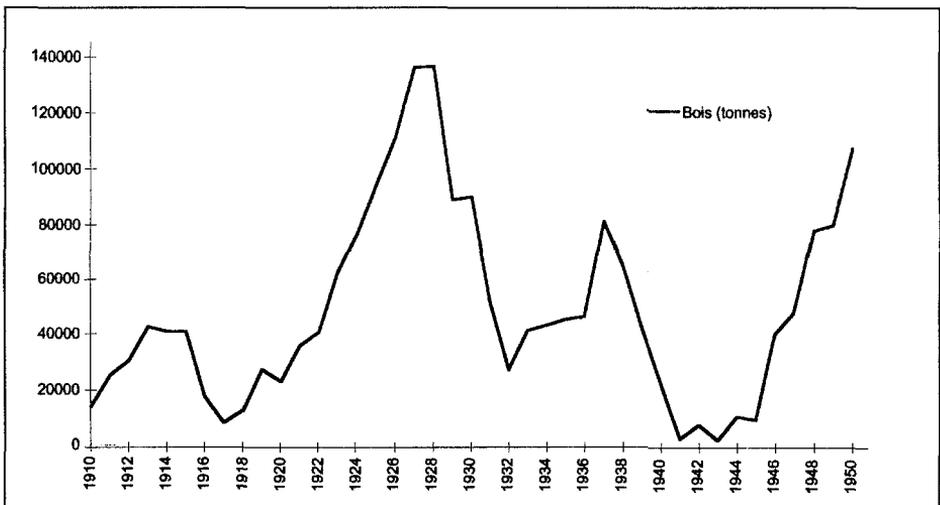
L'objectif ultime de l'œuvre coloniale est le « développement des richesses naturelles » [Angoulvant, 1916]. La quasi-totalité de l'espace forestier est donc mise sous tutelle de l'État qui en concède les espaces ou alloue les droits d'accès à ses ressources.

La zone forestière est vouée à deux grands types d'usage, l'exploitation du bois et l'agriculture, dont la stricte séparation spatiale et sociologique est précisée. Le bois est le domaine de « grandes entreprises », l'agriculture, celui des « indigènes ».

Les considérations qui sont au fondement de cette double distinction sont explicitées dans les commentaires parallèles à l'élaboration du texte. L'exploitation durable du bois ne peut qu'être l'œuvre d'entreprises disposant de capitaux et moyens techniques importants. Les concessions d'exploitation seront proportionnelles au capital investi. En contrepartie, les compagnies devront exploiter toutes les essences commercialisables, transformer sur place la plus grande partie de leur production et « reconstituer les peuplements au fur et à mesure de leur coupe » [Angoulvant, discours devant la chambre de commerce, 1911]. Il s'agit aussi de « délivrer » l'activité de ces Appoloniens (commerçants frontaliers avec la Gold Coast) qui tirent « leurs bénéfices de leur rôle d'intermédiaire entre les tribus et nous », tout autant que de discipliner « le commerce » (européen) qui a une fâcheuse tendance à ne voir « autre chose que ses intérêts immédiats » [Angoulvant, 1916]. Les « indigènes » sont voués à l'agriculture pour les mêmes raisons. Ils sont, par définition, incapables de remplir les conditions requises pour une exploitation rationnelle des arbres. Ils sont donc cantonnés par défaut à de nouvelles formes d'agriculture forestière qu'un encadrement public adéquat s'emploiera à leur faire adopter. Les terroirs villageois déjà mis en valeur constituent les premiers « périmètres agricoles ». Nécessairement restreints puisque l'agriculture est implicitement conçue comme intrinsèquement intensive, ils sont protégés des empiètements de l'exploitation forestière mais ne peuvent s'étendre au détriment de la forêt qu'avec l'autorisation de l'administration et en proportion du croît démographique des villages. La forêt étant en outre « sous-peuplée », elle est réservée, pour l'essentiel, à l'exploitation forestière.

Les deux types de décalage, qui vont s'accroître au cours des périodes suivantes, sont déjà présents dans cette phase de mise en place. Il existe entre les intentions affichées et les pratiques de la puissance publique, tout d'abord. La mise sous tutelle par l'État du patrimoine forestier est prononcée au nom de sa gestion durable. Elle vise cependant autant à asseoir l'hégémonie du pouvoir administratif sur le territoire. En monopolisant le contrôle de l'accès aux ressources, l'administration sappe les bases du pouvoir des autorités indigènes et oblige les commerçants et leurs « coupeurs », qui traitaient jusque-là directement entre eux, à en passer par son intermédiaire. Ensuite, les représentations administratives et les pratiques réelles des administrés sont également affectées par ces décalages. Cet arbitrage obligé de la puissance publique en matière d'accès aux ressources ne vient régler aucun litige ou conflit entre les catégories parties prenantes de l'exploitation du bois. Le projet d'Angoulvant provoque un tollé à la chambre de commerce, composée de commerçants et de coupeurs tant indigènes que métropolitains. Le gaspillage des ressources auquel avait donné lieu l'inclusion du bois dans les circuits marchands du début du siècle et qu'A. Chevalier avait constaté et dénoncé en 1905 n'a plus cours. L'exploitation de ce nouveau produit a donné lieu à la professionnalisation progressive d'une filière spécialisée à partir de 1909. Les commerçants côtiers financent des « coupeurs » qui s'entendent avec les chefs de lignage locaux pour accéder à la ressource et surtout à la main-d'œuvre. L'efficacité de cette division tripartite du travail se traduit par une augmentation des exportations de 15 000 tonnes à 40 000 tonnes de 1911 à 1913. La reprise observable à partir de 1922 qui atteint les 100 000 tonnes en 1927 suit la même pente que celle interrompue par la guerre (*fig. 1*). Les grandes entreprises, ne s'installant majoritairement qu'entre 1927 et 1930, l'essentiel de cette croissance du secteur est due au mode d'organisation de la filière intégrant les fonctions complémentaires de ces trois catégories d'intervenants.

Figure 1 – Exportations de bois de 1910 à 1950 (en tonnes)



Source : Vitaux et Douleurou [1990].

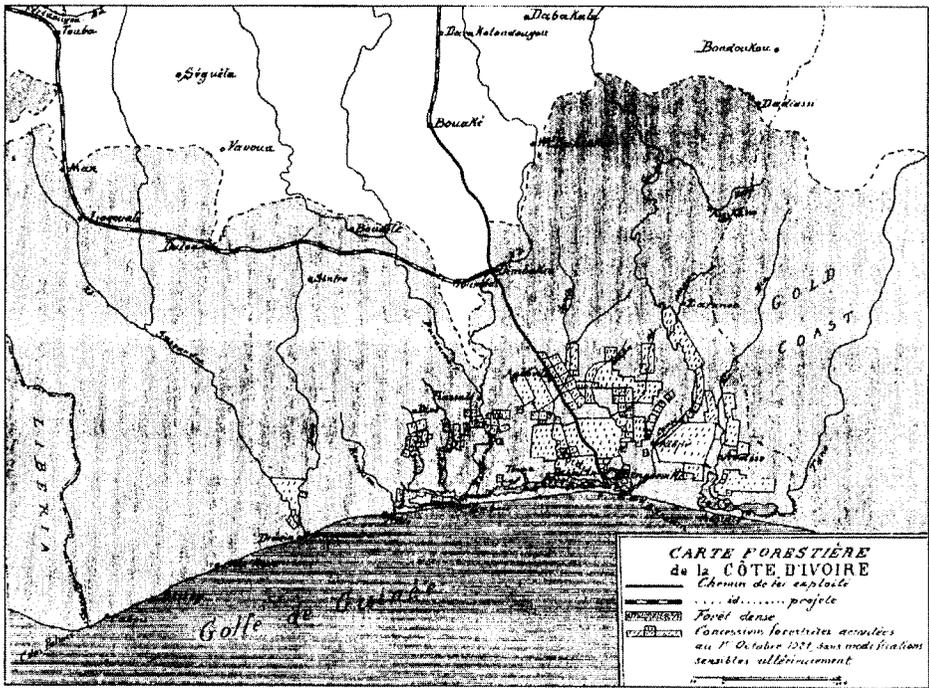
Mise en pratique et premières limites, 1925-1950

Les évolutions perceptibles à partir de 1925 semblent conformes aux prévisions. La filière bois passe aux mains d'entreprises forestières intégrant toutes les fonctions et la production cacaoyère indigène se développe. La promulgation du décret forestier de 1935, qui continue à tenir lieu simultanément de code foncier, confirme la prééminence forestière du modèle de mise en valeur. Les orientations de politique économique se diversifient cependant et, plus généralement, l'action publique consiste surtout à prendre en compte les décalages grandissants entre le modèle et les conséquences des mutations en cours dans la société : carence chronique de main-d'œuvre pour le secteur forestier et les plantations européennes, production cacaoyère extensive en forêt et rôle grandissant de l'économie de plantation pour la colonie. Les deux secteurs évoluent selon des voies inattendues et s'avèrent, à plusieurs titres, concurrents.

- Dans la filière bois, la transformation s'effectue mais en inversant l'ordre des facteurs prévus. La plupart des nouvelles entreprises sont de type familial [Verdeaux, 1997 a]. Le faible niveau capitalistique et les moyens techniques disponibles ne minimisent pas significativement le besoin en main-d'œuvre. Son accès *via* les partenaires locaux des anciens coupeurs n'est plus possible. Les entreprises font donc pression sur l'administration pour qu'elle détourne à leur profit les prestations obligatoires de travail auxquelles sont soumis les indigènes pour les travaux d'intérêt collectif. La désertion des chantiers pour cause de mauvais traitements ou la fuite préventive devant ces « travaux forcés » alimentent les premières migrations de travail vers les plantations villageoises de l'Est et du Sud-Est. Pour pallier cette carence de marché du travail, la Haute-Volta, considérée comme réservoir de main-d'œuvre, est rattachée à la Côte-d'Ivoire en 1932. Cette faiblesse entraîne également une véritable course à la concession forestière de la part des entreprises. Pour attirer investisseurs ou repreneurs européens, les entrepreneurs locaux s'efforcent d'obtenir le plus grand nombre de permis d'exploitation en bordure des voies de communication naturelles ou du chemin de fer (*fig. 2*), moyennant des investissements sous-dimensionnés, voire fictifs, en matériel d'exploitation. Ce n'est donc pas le capital qui donne accès à la ressource, comme prévu par les textes, mais l'inverse. La concurrence entre les deux secteurs, qui porte déjà sur la main-d'œuvre, se double d'une compétition sur l'appropriation de l'espace.

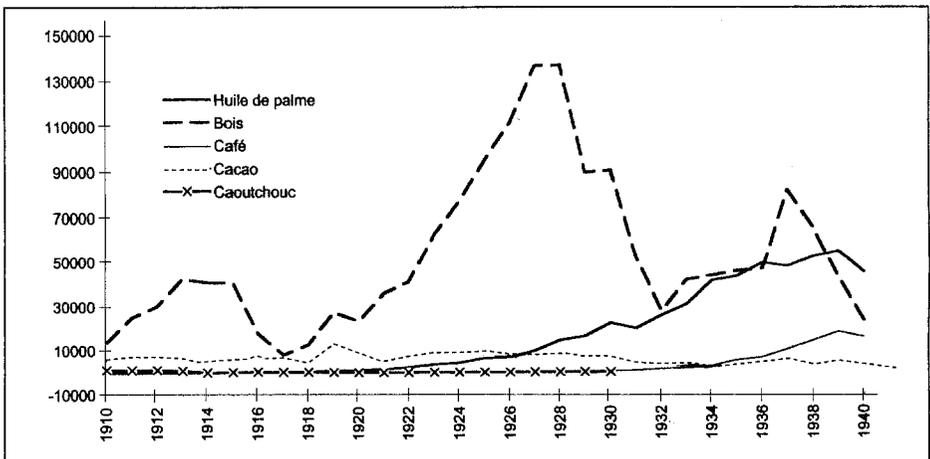
L'action du service forestier prolonge cet accaparement forestier au détriment des sociétés paysannes à travers un mouvement de classement des massifs forestiers. L'absence de savoir-faire et de moyens en matière de « reconstitution des peuplements » amène en effet à modifier la conception de la gestion des ressources ligneuses. Elle est désormais basée sur des mises en défens en vue de rotations de coupe de longue durée. Le processus de classement s'accélère dans les années trente lorsqu'il s'avère d'autant plus difficile de contenir l'expansion des plantations en forêt que la cacaoculture puis la caféiculture constituent désormais une nouvelle priorité. Le service forestier perd peu à peu de sa prééminence au profit du service agricole et sa hâte à classer reflète déjà une position défensive qui connaît, à partir des années cinquante, un nouveau recul avec les premiers déclassements au profit de l'agriculture.

Figure 2 – Concessions forestières et voies de communication en 1921



Source : Reproduction J. Meniaud, 1922.

Figure 3 – Exportations d'huile de palme, bois, café, cacao et caoutchouc de 1910 à 1940 (en tonnes)



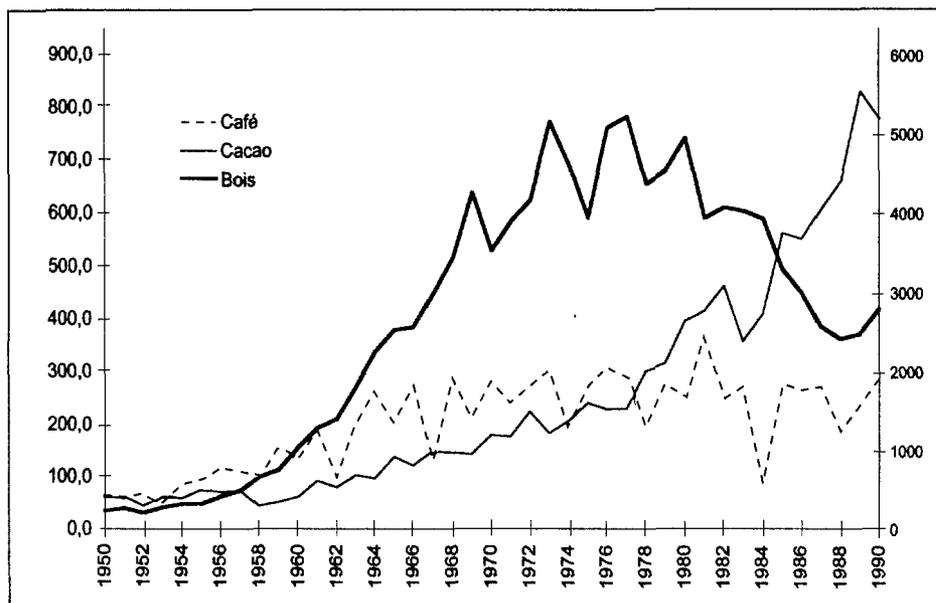
Sources :
 - 1905-1936 : Statistiques de la chambre de commerce de Côte-d'Ivoire et archives nationales (rapports douaniers);
 - 1937-1940 : Archives nationales de la Côte-d'Ivoire; statistiques de la Direction générale des douanes.

- Dans le domaine des plantations indigènes, la production de cacao passe de 1 000 tonnes en 1920 à 22 000 tonnes en 1930 puis à 55 000 tonnes en 1939, ce malgré la chute des cours consécutive à la crise de 1929 (*fig. 3*). Face à la crise, un Programme économique politique et social (1931) met en place des mesures incitatives pour l'adoption du café, la Côte-d'Ivoire devant même devenir « pour cette production, ce qu'est la Gold Coast pour le cacao ». Le programme réussit d'autant mieux (1 000 tonnes en 1932, 20 000 tonnes en 1942, plus de 63 000 tonnes en 1950) que la mise en œuvre de cette culture est, pour les paysans, identique à celle du cacao. En investissant à leur façon la niche que leur réservait la division coloniale du travail, ceux qui étaient exclus de l'exploitation des ressources forestières inventent un système de production qui leur ménage une certaine autonomie d'organisation tout en les reconnectant au circuit marchand. L'échange terre de forêt contre travail, qui le structure, attire et fixe des migrants venus des régions périphériques aux zones de production. Cette reconversion des sociétés lignagères à de nouvelles productions s'accompagne de recompositions sociales et d'un changement de statut de l'espace forestier. La reconnaissance de l'appropriation individuelle de la plantation tend à faire de la terre de forêt un enjeu foncier et l'échange des deux facteurs de production porte en germe une dynamique extensive. Cette dernière reste relativement contenue par l'organisation du « travail forcé » qui limite l'accès à la main-d'œuvre, en particulier celle en provenance du Nord. Ce sont précisément le code de l'indigénat et le principe des prestations obligatoires de travail dont le secrétaire général du syndicat des Planteurs, F. Houphouët-Boigny, devenu député à l'Assemblée nationale constituante, obtient l'abolition entre 1946 et 1947.

L'État à la poursuite des dynamiques sociales : résistible modernisation agricole et fuite en avant dans la forêt, 1950-1990

Les événements politiques qui se déroulent entre 1945 et 1950 consacrent une première étape d'émancipation des colonisés. Ils se traduisent, pour ceux qui ne sont plus « indigènes » mais paysans, par un accès désormais entièrement libre à la main-d'œuvre et des prix d'achat des produits égaux pour tous. La période de la loi-cadre (1956), qui établit une transition avec l'indépendance, voit les premières mesures d'organisation, au niveau national, de la filière de production. Le contexte de l'après-guerre fait de l'agriculture une priorité nouvelle, au demeurant plus sociopolitique qu'économique. La filière bois connaît une seconde révolution technico-sociologique (nouveaux intervenants et investissement dans un matériel d'exploitation performant) à partir de 1955 qui la rend compatible avec l'abolition du travail obligatoire et lui donne une certaine autonomie par rapport aux infrastructures de communication existantes. La production de bois croît de façon exponentielle à partir de 1956 (*fig. 4*). La grande intention de cette époque, régulièrement réaffirmée, est la « modernisation » de l'agriculture. Plus que d'un choix construit à la façon volontariste du gouverneur Angoulvant, il s'agit de gérer le fait paysan hérité de la période précédente. Les pouvoirs publics s'efforcent de capter la dynamique de production paysanne et de la faire évoluer vers des méthodes de production intensives. Sans succès. Des cris

Figure 4 – Production de bois, café et cacao de 1950 à 1990 (en milliers de tonnes)



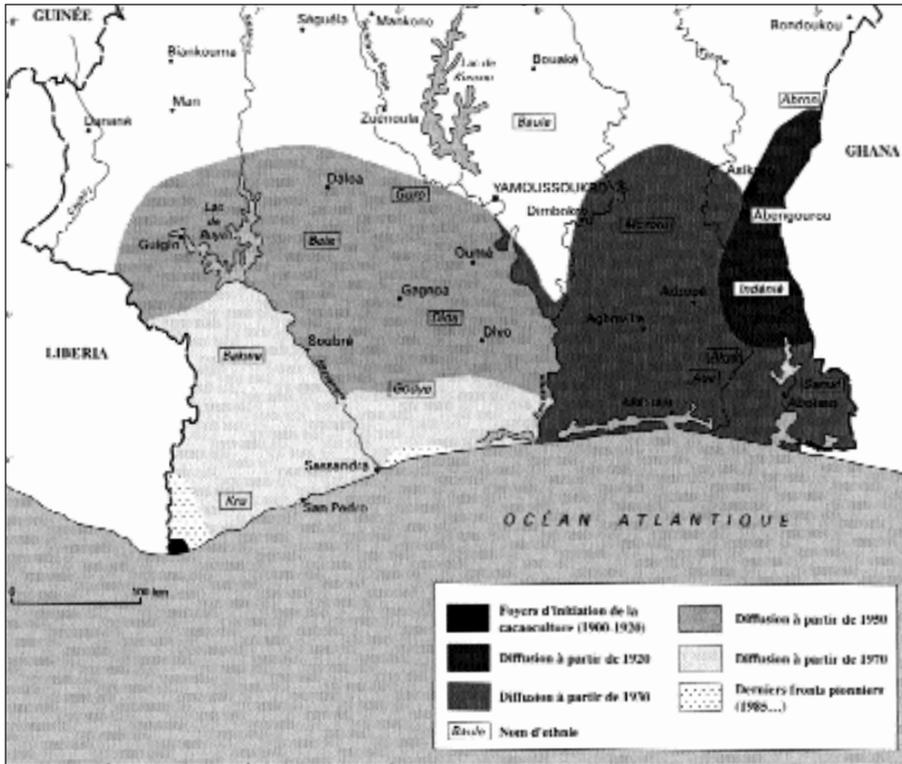
Source : Annuaire rétrospectif 1900-1983, République de Côte-d'Ivoire et annuaires FAO.

d'alarme sont donc lancés périodiquement par les forestiers d'État et certains entrepreneurs face au « gaspillage forestier » [Aubréville, 1957, entre autres] dû aux « défrichements inconsidérés » [Minagra, 1962]. Des textes et des mesures sont adoptés pour répondre aux attentes et besoins de ce secteur, désormais second, mais sans jamais remettre en cause la séparation entre bois et agriculture. Ces mesures sont contredites, ou leurs effets annulés, par des décisions parallèles de nature plus politique. Dans une première phase, l'intervention publique est cohérente et connaît un certain succès en matière de diversification agricole, notamment. Par la suite, l'État semble perdre le contrôle des dynamiques propres aux deux secteurs et surtout à leurs interactions aussi bien que des effets de ses propres interventions.

Les résultats mitigés de la modernisation agricole, 1950-1970

La mise en place d'une Caisse de stabilisation des produits agricoles vise à garantir les prix au producteur. Elle s'accompagne de la création de structures d'encadrement, l'IFCC (1957) pour la recherche et SATMACI (1958) pour l'intervention directe en milieu paysan. Le troisième plan quadriennal (1958-1962) explicite l'objectif de modernisation et d'intensification du secteur. L'expansion des plantations à de nouvelles zones forestières ne cesse pas pour autant (fig. 5). À la veille de l'indépendance, les perspectives de débouchés locaux et sur le marché international pour les grumes sont favorables, alors que les cours du café

Figure 5 – Expansion des plantations de café et de cacao dans la région forestière en Côte-d'Ivoire

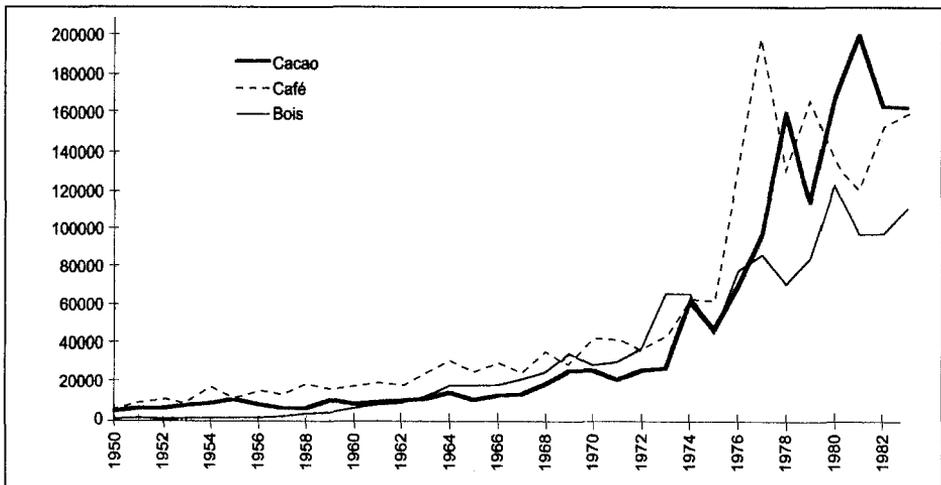


Source : É. Léonard, 1994.

et du cacao sont à la baisse. Les caisses de stabilisation des deux produits sont exsangues, ayant dû emprunter pour soutenir les prix d'achat aux producteurs. Le « choix », maintenu, de la priorité agricole a d'autres raisons qu'économiques. Comme le remarque un ancien ministre de l'agriculture, « l'accélération de l'exploitation de la forêt était une solution concevable », mais d'ajouter : « Le paysan aurait été le grand oublié d'une telle opération » [Sawadogo, 1977]. Interrogé, un ancien expert ayant participé à l'élaboration des plans pré et postindépendance, confirme la méthode alors en vigueur. Conçus pour fournir des prévisions raisonnées et non pas pour fixer des objectifs à atteindre, les plans, qui sont la représentation synthétique dont dispose le gouvernement, ne sont pas basés sur des calculs comparatifs coûts/avantages des différents produits. Il est davantage tenu compte des potentialités physiques de production et d'hypothèses sur l'évolution des cours mondiaux [père Fiaud, communication personnelle]. Si on se réfère aux cours alors connus des différents produits et à la première place occupée par le bois dans les exportations en valeur entre 1959 et 1969, le rôle sociopolitique des planteurs, base politique initiale du président et de son parti, a été déterminant pour le choix des grandes priorités de mise en valeur. La

politique suivie sera donc celle d'une diversification des productions vers le palmier à huile et l'hévéa. Mises en œuvre par des sociétés d'État (SODEPALM) ou mixtes (SAPH), de grandes plantations industrielles sont installées dans la région lagunaire à partir du début des années soixante. Ces cultures intensives sont ensuite diffusées, sous encadrement des sociétés, aux villages de la région. Les principales productions demeurent cependant le café, dont la production tend à se stabiliser autour de 250 000 tonnes en 1965 et le cacao qui progresse et va dépasser celle du café au milieu de la décennie suivante. Cette croissance des deux principales productions villageoises relève exclusivement de l'accroissement des surfaces mises en culture sur les fronts pionniers. La promulgation d'un nouveau code forestier en 1965 prolonge les principes du précédent mais lie désormais l'importance des concessions d'exploitation aux capacités de transformation sur place des entreprises. Les perspectives décennales 1960-1970 avaient préalablement préconisé un ralentissement de la production afin d'éviter l'épuisement des ressources. De nouveaux groupes industriels installent des unités de transformation principalement à l'Ouest des fronts cacaoyers et caféiers (*fig. 6*). Les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest, mal desservies par le réseau routier, semblent alors plus particulièrement vouées à l'exploitation forestière. Cette répartition spatiale tacite paraît ouvrir la voie à un développement parallèle des deux secteurs de la mise en valeur. Un slogan lancé par le chef de l'État en 1964, selon lequel « la terre appartient à celui qui la travaille », va pourtant contribuer à relancer la dynamique pionnière en direction de ces régions qui deviennent, au cours des deux décennies suivantes, celles d'une spectaculaire expansion de la cacaoculture.

Figure 6 – Exportations en valeur de bois, café et cacao de 1950 à 1983
(en millions de francs CFA FOB)



Fuites en avant incontrôlées, 1970-1990

Le décalage désormais radical entre l'action publique et les dynamiques socio-économiques réelles est illustré par l'écart entre les orientations et mesures prévues par le plan 1971-1975 et l'évolution effective des deux secteurs. Le plan préconise, dans le domaine agricole, le choix du cacao comme nouvelle option souhaitable. Les caféières ivoiriennes sont vieillissantes. Les espaces prochainement disponibles pour la mise en valeur et les cours mondiaux de ce produit offrent des perspectives favorables. Mais plus que jamais, il s'agit d'inciter à l'intensification. Une importante batterie de mesures est mise en place : introduction d'une espèce hybride à haut rendement, subvention des intrants et de l'équipement, prix garantis et incitateurs, supérieurs à ceux du café. La production de bois, qui a connu une croissance jugée débridée, doit être limitée à 3,5 millions de tonnes à l'horizon de cinq ans. On assiste, à l'inverse, au cours de la décennie, à un boom sans précédent de la cacaoculture extensive, parallèlement à une poussée de la production de bois qui atteint à plusieurs reprises 5 millions de tonnes entre 1973 et 1980 avant de connaître une régression en dessous des 3 millions de tonnes au cours de la décennie suivante. À l'opposé, la production de cacao qui atteint les 400 000 tonnes en 1981 va encore doubler au cours de cette même décennie.

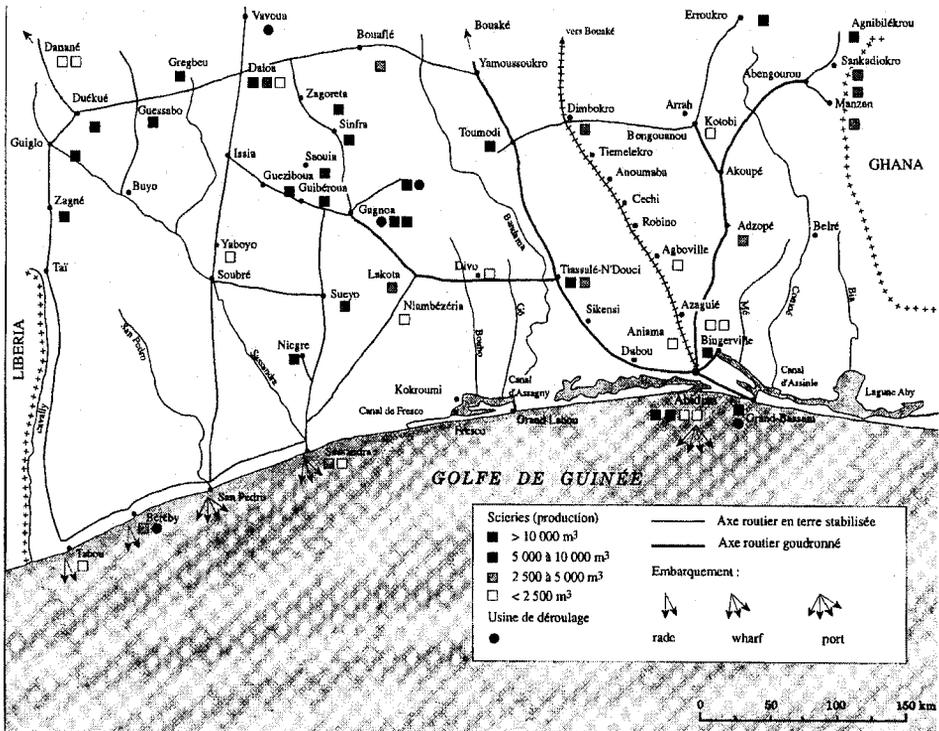
La machine publique se dérègle sous l'effet d'alliances ou d'associations inattendues d'intérêts que plus personne ne semble contrôler. Les pratiques redistributives et d'appropriation de rentes diverses se multiplient à tous les niveaux de l'appareil d'État. Plus généralement, tout se passe comme si tous les acteurs du jeu ivoirien avaient pris au pied de la lettre, et avec frénésie, un autre des slogans lancé par le président : « Enrichissez-vous. »

- Pour la filière bois, alors que les permis d'exploitation sont censés être proportionnels au niveau d'investissement dans l'outil de transformation, dès l'année de promulgation du code foncier et de façon de plus en plus sensible par la suite, des attributions de chantiers à des clients politiques du régime se multiplient. Rentiers sans capitaux, ces derniers trouvent vite des partenaires dans une profession dont les intérêts ne sont pas homogènes. Les *traders* et autres représentants d'acheteurs de bois brut européens trouvent là une occasion d'échapper, pour l'approvisionnement de leur commerce, à leurs concurrents implantés en Côte-d'Ivoire. Réclamé par la fraction industrielle de la profession, l'établissement de quotas d'exportation de bois bruts proportionnels au volume transformé sur place est institué dès 1972. Mais, à nouveau, une partie de ces quotas est distribuée gracieusement à des obligés du pouvoir et fait l'objet de tractations diverses. Des scieries vétustes retrouvent, sur le papier tout au moins, une nouvelle jeunesse et blanchissent une proportion croissante de grumes, produit qui continue de représenter 80% du total des exportations de bois en dépit de l'augmentation des capacités de transformation installées. Crise financière de l'État aidant, le nouveau pouvoir dit de fermer les yeux des différentes autorités locales ce qui accentuera encore la dérégulation de l'accès à la ressource dans les années quatre-vingt. Entre temps, les grandes entreprises équipées et organisées pour l'exploitation par rotation de coupe constatent, lors de leurs passages successifs, l'installation de planteurs sur leurs concessions. Une première réponse consiste à obtenir de nouveaux permis

toujours plus loin dans la forêt, en avant des fronts pionniers paysans. Mais la plupart de ces entreprises, ne croyant plus à la volonté publique de stabiliser les fronts pionniers ou de faire appliquer les règles relatives aux défrichements agricoles, se livrent à un « ramassage » accéléré des ressources accessibles avant de vendre leur matériel et de quitter le pays au début des années quatre-vingt. La filière se restructure autour d'entreprises de plus petite taille, centrées sur la fonction de transformation. L'exploitation proprement dite est confiée à une nouvelle profession intermédiaire de tâcherons, l'aval de la filière, négociants ou acheteurs extérieurs, irriguant financièrement, comme au début du siècle, un secteur largement décapitalisé. L'État lui-même tente, à l'aide de bailleurs de fonds internationaux, de préserver ses dernières forêts classées à travers le Plan directeur forestier.

• Pour les cacaoculteurs, le désenclavement de la région par l'ouverture du port de San Pedro et la construction d'un réseau routier bitumé ont facilité la progression de la conquête pionnière des forêts du Sud-Ouest. Les pistes ouvertes par les forestiers ont également et très involontairement permis d'accélérer la pénétration des fronts de colonisation agricole. Les mesures d'incitation à l'intensification se sont avérées, une fois de plus, incantatoires. D'ordre agro-économique, elles ne pouvaient influencer sur un système reposant sur une dynamique essentiellement sociologique. Le planteur a besoin de main-d'œuvre et il ne l'obtient, à des coûts accep-

Figure 7 – Implantation des industries du bois en 1969



Source : Bois et Forêts des Tropiques, n° 135, janvier-février 1971.

tables pour lui, qu'à condition de pouvoir faire accéder, à terme, son manœuvre ou ses cadets à la terre ou de leur en donner l'usufruit partiel. L'acquisition foncière est le moteur du système, elle en est à la fois le moyen et la fin. Le libre accès aux forêts du Sud-Ouest implicitement prononcé par le président, au lendemain de l'indépendance, avait aussi pour intention d'intégrer au mouvement de réappropriation, non plus indigène mais nationale, du territoire, des groupes du Centre ou du Nord du pays, jusque-là davantage fournisseurs de main-d'œuvre saisonnière, entre autres les ressortissants de sa région d'origine, les Baule.

De l'État forestier à l'état des forêts : les leçons d'un développement séparé du bois et de l'agriculture

Pour énoncer un bilan synthétique du processus qui vient d'être décrit, on peut difficilement rêver locuteur plus autorisé que le président Félix Houphouët-Boigny. Dans sa préface au Plan directeur forestier 1988-2015, celui qui contribua de fait avant de présider directement aux choix politiques des périodes décisives de ce processus confirme tout d'abord le rôle historique de la forêt et du secteur bois dans l'économie nationale : « La forêt a toujours été au centre des préoccupations de la Côte-d'Ivoire depuis la création de notre pays. Tout est parti de la forêt. Les premiers échanges entre notre pays et le monde extérieur étaient basés sur l'exportation de nos bois. Et pendant longtemps, le bois a tenu la première place dans notre économie. » Le président de prendre ensuite acte des conséquences des transformations ultérieures : « Si une génération a disposé de la forêt ivoirienne pour assurer l'essor économique et social du pays, celle qui lui succède doit désormais s'attacher à la reconstituer [le présent plan consiste], tout en développant nos ressources forestières résiduelles, à les conserver et à les valoriser en associant fort à propos toutes les parties prenantes au fait forestier. » Le bilan est somme toute balancé et plus critique qu'il n'y paraît à première vue. Certes, le constat est d'abord celui du succès des options suivies par l'auteur de ces lignes. Il n'en laisse pas moins à la génération suivante le soin de « reconstituer » les conditions de pérennisation de ces succès et prospérité, assimilées à nouveau à « la forêt » mais sous une acception nouvelle comme il est dit un peu plus bas : « Puissent ce plan et les options qu'il contient [continuer à] faire de la Côte-d'Ivoire une nation forte dont le succès et la prospérité reposent et continueront de reposer sur l'agriculture et son ambiance forestière. » Tout est dit, qui plus est en exergue d'un « plan forestier » largement impulsé par les bailleurs de fonds internationaux : l'avenir agricole de la « nation », des ressources en bois « résiduelles », la forêt comme « ambiance » nécessaire à l'agriculture. Un dernier point nous intéresse plus particulièrement. En rapprochant les effets de la libre disposition passée de la forêt et la nécessité d'associer « fort à propos » tous les intéressés à la gestion de ce qu'il en reste, le président se remémore sans doute la déposition qu'alors jeune député, il avait faite devant une commission d'enquête parlementaire en 1949. Il y dénonçait, entre autres, l'exclusion, dans les années trente, des coupeurs de bois indigènes de l'exploitation forestière au profit d'entreprises métropolitaines. La formulation, discrètement ironique, désigne surtout la cause, à l'analyse centrale, du processus de conversion quasi intégrale de l'espace forestier. C'est, entre autres mais

principalement, parce qu'elle a fait l'objet de ce que l'on peut appeler des « développements séparés » que la forêt a, en quelque sorte, été abolie en même temps que l'ordre colonial. Son mode de répartition spatiale et d'allocation de ses ressources avait fini par incarner cet ordre au même titre que l'impôt de capitation, le code de l'indigénat et le « travail forcé ».

Il peut être également tiré de ce processus une leçon plus générale débordant le contexte particulier qui a tendu à faire coïncider décolonisation et déforestation au sens de réappropriation de territoires interdits d'accès au nom de leur caractère forestier. Le développement séparé de l'industrie du bois et de l'agriculture « indigène » était fondé en nécessité sur un paradigme à vocation plus universelle et qui continue d'avoir cours dans de nombreuses situations, celui de la gestion rationnelle des ressources renouvelables. Les propriétés intrinsèques et scientifiquement définies, en l'occurrence, du milieu forestier et de ses composantes spécifiques permettent de délimiter les intervalles de contrainte d'une exploitation durable des ressources, ici limitées au seul bois d'œuvre. Le cas ivoirien illustre les limites et les ambivalences des politiques de gestion forestière fondées sur ce principe. Traduite en pratique, l'intention est aussitôt trahie. C'est, à l'analyse, ce que manifeste le décalage constant observé entre action publique et réalité des pratiques. Le caractère récurrent des discours incantatoires et des mesures sans effet concernant la double nécessité de protéger le potentiel de ressources ligneuses et d'intensifier l'agriculture semble traduire une certaine impuissance publique à réaliser ces projets. Il reflète, au contraire, le versant caché du paradigme de gestion rationnelle des ressources renouvelables.

Pas plus les « génies » païens des sociétés locales, qui remplissaient initialement les mêmes fonctions, que les réglementations, laïques, de l'État ne gèrent les ressources naturelles. Fondamentalement et très concrètement, les uns et les autres organisent les relations entre les composantes de la société et celles du milieu naturel : en définissant les ressources tout d'abord, puis en répartissant les accès ou en allouant des espaces à usage déterminé entre différentes catégories sociales préalablement identifiées. Le rapport au milieu naturel ainsi institué est donc avant tout un rapport social qui va induire les modes de gestion des ressources et non l'inverse. C'est bien parce qu'ils sont exclus de l'exploitation des ressources ligneuses que les « indigènes » vont devenir strictement agriculteurs et donc voir et traiter la forêt en fonction de leur place dans cette nouvelle division du travail en milieu forestier. Ce cantonnement à la fonction agricole correspond à une procédure d'assignation qui vient en contradiction de leur pratique antérieure dont on a vu qu'au moins jusqu'en 1914, elle intégrait l'exploitation du bois d'œuvre.

L'instauration progressive d'un véritable État forestier à partir de 1900 culmine avec le décret forestier de 1912. Cet État-là ne va, par la suite, cesser de reculer par rapport à son projet initial pour se retrouver, dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, dans une position d'assiégé. De l'organisation du « cantonnement » des activités indigènes à des périmètres agricoles contrôlés au sein d'une vaste forêt dédiée à la production de bois, il en est arrivé aujourd'hui à défendre, à son tour, les derniers périmètres de ses « forêts résiduelles » contre les empiétements des paysans-plantiers qui ont occupé entre temps plus des trois quarts de l'espace forestier. Or cette situation est, d'une certaine façon, un effet à retardement du rap-

port à la forêt instauré par le décret de 1912 et dont les codes forestiers et les politiques sectorielles ultérieures ont repris les principes de base. Le législateur d'alors pense la mise en valeur de la forêt à partir de deux oppositions, agriculture/bois et indigènes/entreprises forestières dont l'arrangement univoque, agriculture-indigène/bois-entreprises, institutionnalise une stricte séparation des usages du milieu. Contrairement aux visions du même gouverneur-législateur sur les développements respectifs de l'agriculture et du secteur bois, qui évoluent selon des voies inattendues, cette représentation va être la seule à se transformer en prédiction créatrice. De fait, l'opposition plantations/filière bois, planteurs/forestiers va structurer le rapport à la forêt de la société ivoirienne pendant toute la période suivante. Devenue sociologique, cette opposition constitue l'enjeu permanent des arbitrages et des politiques étatiques en matière d'allocation des ressources, des espaces et de distribution des différentes rentes forestières. Le tout est de moins en moins traité dans une optique de gestion des ressources et de plus en plus dans un souci de régulation politique de la société dans son ensemble. C'est-à-dire, dans le principe, ce qu'on est en droit d'attendre des responsables politiques qui sont à la tête d'un État. En ce sens il y a bien eu choix dont les modalités particulières n'ont sans doute pas toujours été judicieuses. D'un point de vue purement économique et fiscal, le bois aurait dû, à plusieurs reprises, constituer une option complémentaire et sécurisante face à des marchés du café et du cacao incertains.

Le « choix » de l'agriculture a, en fait, été dicté par d'autres considérations. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, soit une dizaine d'années avant l'indépendance, la gestion à long terme des ressources naturelles de base pèse de peu de poids face aux dynamiques paysannes et, plus généralement, sociopolitiques. Dès cette époque, l'État n'est plus « forestier ». Il n'en devient pas paysan pour autant. Son incapacité à promouvoir une agriculture intensive est le pendant de son échec en matière forestière. Acteur parmi d'autres, le pouvoir central doit composer avec d'autres forces et catégories sociales pour assurer, à travers la « prospérité » économique à court terme, la stabilité sociopolitique et la survie du régime. Son action se situe, au mieux, pour reprendre la formulation du président Houphouët-Boigny, à l'échelle d'une génération. Dans la pratique, la marge de manœuvre temporelle pour ce type d'action tend à se réduire. Temps social, à ce niveau tout au moins, et temps du milieu sont devenus incompatibles. L'époque est révolue où un gouverneur visionnaire, ayant fait table rase du passé et exempté de tout compte à rendre à des « sujets » administrés, pouvait façonner, dans l'imaginaire, une société vouée à la mise en valeur rationnelle de son patrimoine forestier.

La région forestière étant désormais appropriée de fait par les paysans, ses ressources actuelles ou potentielles – y compris les arbres – ne peuvent plus être gérées que par eux. La complémentarité des mises en valeur ligneuse et agricole du milieu forestier, que les politiques publiques n'ont pas obtenue en organisant leur stricte séparation, pourrait venir de l'adoption, par les paysans, de systèmes de production de type agroforestier. Compte tenu de la taille moyenne des exploitations, de la faiblesse de la main-d'œuvre et du capital désormais mobilisables, l'intensification passe davantage par la diversification et la complémentarité écologico-économique des ressources utiles (entre autres, les arbres) sur un espace donné, que par la maximisation des rendements par produit. L'inclusion des arbres comme composantes

d'un système de culture, en particulier en milieu forestier humide, offre potentiellement plusieurs avantages. En diversifiant les sources de revenu, ils réduisent les effets des aléas climatiques ou de marché. Ils ne nécessitent qu'une faible quantité de travail et contribuent à minimiser celle nécessaire aux cultures qui leur sont associées. Les services rendus par le couvert arboré étaient utilisés par les premiers cacaoculteurs avant que des variétés à plus haut rendement, mais dispensées d'ombrage, ne viennent inciter à des déboisements supplémentaires. En contribuant au maintien ou à la reconstitution de la fertilité des sols et en diminuant les risques phytosanitaires, ils réduisent, voire annulent, les besoins en intrants. L'abandon par l'État de son droit exclusif (et désormais sans fondement) sur les ressources ligneuses fournirait « fort à propos » une incitation supplémentaire, économique et sociosymbolique, à la gestion à long terme du couvert forestier. Valorisés comme bois d'œuvre, les arbres seraient désormais perçus, et donc traités, pour ce qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être pour les paysans : un capital sur pied. Marqueurs fonciers aussi sûrs mais plus ajustables (multiples combinaisons des restrictions et droits d'accès aux ressources ou services induits) que des titres de propriété sur le sol, en même temps que patrimoines transmissibles, les arbres et, mieux encore, des agroforêts jardinées, contribueraient à tendre vers cette correspondance, jusqu'ici introuvable, entre temps des sociétés et temps du milieu.

BIBLIOGRAPHIE

- ANGOUVANT G. [1916], *La Pacification de la Côte-d'Ivoire, 1908-1915*, Paris, Larose.
- ANCI [1913], *Décret forestier 1913*, Imprimerie du gouvernement.
- ANONYME [1983], *Annuaire rétrospectif des statistiques agricoles et forestières, 1900-1983*, république de Côte-d'Ivoire, ministère du Plan.
- AUBRÉVILLE [1949], « La forêt et les bois de Côte-d'Ivoire » *Marchés coloniaux*, juillet : 1363-1368.
- AUBRÉVILLE [1957], « À la recherche de la forêt de Côte-d'Ivoire », *Bois et Forêts tropicaux*, 56 : 17-32.
- Bulletin de la chambre de commerce de Côte-d'Ivoire* [année 1911], séance du mois d'avril, discours du gouverneur et compte rendu des débats.
- CHAUVEAU J.-P., DOZON J.-P. [1985], « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire », *Cahiers des sciences humaines*, Orstom, XXI (1) : 63-80.
- CHAUVEAU J.-P., LÉONARD É. [1995], « Les déterminants historiques de la diffusion de la cacao-culture et des fronts pionniers en Côte-d'Ivoire », *Bulletin du Gidès*, 11 : 66-94.
- CHEVALIER A. [1909], *Première Étude sur les bois de la Côte-d'Ivoire*, Paris, A. Challanel.
- DCGTX [1993], *Développement rural et Préservation de l'environnement forestier. Enjeux et perspectives en zone forestière*, république de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Agriculture et des Ressources animales, 139 p.
- GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AOF [1933], « La politique forestière en AOF », *Bulletin mensuel de l'agence économique de l'AOF*, 35-42.
- JARRIGE A. [1994], *La Dynamique de l'offre du cacao entre marché, conditions naturelles et institutionnelles. Interprétation à partir d'une comparaison Côte-d'Ivoire/Malaisie*, thèse de doctorat, université de Bourgogne.
- LÉONARD É., OSWALD M. [1996 a], « Les planteurs de cacao ivoiriens face à un double ajustement structurel : réponses sociales et techniques à une crise annoncée », version française de communication à l'International Conference on Cocoa Economy, Bali, Indonésie, 19-22 octobre 1993, reproduit in *Bulletin du Gidès*, 12 : 19-44.
- LÉONARD É., OSWALD M. [1996 b], « Une agriculture forestière sans forêt. Changements agro-écologiques et innovations paysannes en Côte-d'Ivoire », *Natures, Sciences et Sociétés*, 3 (4) : 202-216.

- MENIAUD J. [1922], *La Forêt de la Côte-d'Ivoire et son exploitation*, Paris, Publications africaines.
- MINAGRA [1994], *Revue du secteur agricole*, république de Côte-d'Ivoire.
- MINAGRA [1996 a], *Diagnostic du secteur bois*, document provisoire 1995, république de Côte-d'Ivoire, 66 p.
- MINAGRA [1996 b], *Plan sectoriel forestier-Côte-d'Ivoire. Réforme de la fiscalité forestière*, document de travail n° 2, république de Côte-d'Ivoire.
- MINISTÈRE DU PLAN [1958], *Troisième Plan quadriennal de développement économique et social, 1958-1962*.
- MINISTÈRE DU PLAN. [1971], *Plan quinquennal de développement économique social et culturel, 1971-1975*.
- NORMAND D. [1950], *Atlas des bois de Côte-d'Ivoire*, Nogent-sur-Marne, CTFT.
- RÉPUBLIQUE DE CÔTE-D'IVOIRE [1988], *Plan directeur forestier 1988-2015*, Imprimerie nationale.
- RUF F. [1988], *Stratification sociale et Économie de plantation ivoirienne*, thèse de doctorat d'université, Paris-X Nanterre, 6 tomes, 1353 p.
- RUF F. [1996], *Booms et Crises du cacao. Les vertiges de l'or brun*, ministère de la Coopération, Cirad-Sar, Karthala, 459 p.
- SAWADOGO A. [1977], *L'Agriculture en Côte-d'Ivoire*, Paris, PUF, 367 p.
- SCHWARTZ A. [1993], *Sous-Peuplement et Développement dans le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire. Cinq siècles d'histoire économique et sociale*, Orstom, coll. Études et thèses.
- VERDEAUX F. [1997 a], « La filière bois à travers ses âges. Une coupe longitudinale dans l'économie politique de la zone forestière ivoirienne », in H. Memel Fote, B. Contamin (éd.), *Le Modèle ivoirien en questions*, Paris, Karthala-Orstom.
- VERDEAUX F. [1997 b], « Quand la campagne était une "forêt vierge"... L'invention de la ruralité en Côte-d'Ivoire, 1911-199... », in J.-Y. Marchal, J.-M. Gastellu (éd.), *La Ruralité dans les pays du Sud à la fin du XX^e siècle*, Orstom, coll. Colloques et séminaires : 79-97.
- VERDEAUX F. [1998], « Paradoxes et rationalités de la déforestation en Côte-d'Ivoire », *Natures, Sciences et Sociétés*, 6 (1) : 26-36.
- VITAEUX A., DOULOIROU A. [1990], *Histoire de douanes ivoiriennes, 1889-1989*, Abidjan, IPNETP.